



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Annuités liquidables

Question écrite n° 40310

Texte de la question

M. Claude Barate appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'outre-mer sur les difficultés graves auxquelles paraissent confrontés ses services chargés d'instruire les demandes de reconstitution de carrière des personnes ayant exercé leur activité dans des départements ou territoires d'outre-mer. Un retard considérable semble s'être accumulé dans le traitement des demandes et il est des cas où les délais de réponse excèdent l'année. Il lui demande donc s'il a connaissance de cette situation, quelles en sont les causes et quelles mesures ont été arrêtées pour y remédier.

Texte de la réponse

Le ministère de l'outre-mer est chargé d'établir les documents nécessaires à la constitution des dossiers de retraite pour les services effectués : en métropole ; dans les départements d'outre-mer et les territoires d'outre-mer ; dans les collectivités territoriales ; dans les anciennes colonies (territoire de la Côte française des Somalis/territoire français des Afars et des Issas, Comores, Nouvelles-Hébrides). Ces dossiers sont, pour ce qui concerne les anciennes colonies, d'une grande complexité s'agissant de reconstitution des carrières, des traitements perçus et des cotisations de retraite versées éventuellement auprès des caisses locales. Dans la majorité des cas, les demandeurs ne sont plus en possession des justificatifs des services effectués et des rémunérations perçues. Le recours aux archives est alors nécessaire sans que le résultat soit pour autant assuré. Ces difficultés expliquent les délais importants dans le traitement des dossiers. Les services du ministère étudient actuellement les moyens possibles, notamment le renforcement des effectifs, pour remédier à cet état de fait.

Données clés

Auteur : [M. Barate Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40310

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 juin 1996, page 3349

Réponse publiée le : 12 août 1996, page 4445